GOUVERNANCE · LA PRÉSIDENCE

Présider en toute circonstance

Présider, ce n'est pas avoir le dernier mot : c'est conduire un groupe vers une décision commune — avec tact, et sans jamais voler le vote au conseil.

"Une réponse douce calme la fureur, mais une parole dure excite la colère." — **Proverbes 15.1**

Remise par le pasteur formateur ou le premier ancien · à relire avant une réunion que tu sens tendue.

1 L'esprit · servir, pas dominer

Présider n'est pas régner. Tu es au service du groupe et de la volonté de Dieu, jamais de la tienne. Ton autorité vient de ton humilité, pas de ton titre — « le plus grand parmi vous sera votre serviteur » (Matthieu 23.11). Prie avant d'entrer, et garde ton calme comme un bien précieux : un président qui s'énerve a déjà perdu la salle.

2 Le tact · la manière fait la moitié du travail

- Présente les idées et les personnes avec respect ; ne ridiculise jamais une proposition, même faible — tu découragerais dix autres de parler.
- Désamorce avant d'affronter : reconnais l'inquiétude (« je comprends ta crainte ») avant de recadrer. Dis les reproches en privé, les mercis en public.
- Que ta parole soit « assaisonnée de sel » (Colossiens 4.6) : ferme sur le fond, douce dans la forme.

3 Du point au vote · la procédure pas à pas

Présente le sujet avec neutralité — les faits, pas ton avis ; si tu charges la présentation, tu as déjà volé le vote. Ouvre les questions de clarification (comprendre), puis la discussion (juger).

- Une proposition (motion) est formulée par un membre. Elle doit être APPUYÉE par un autre : sans appui, elle tombe et ne se discute pas.
- Amender : pour modifier la proposition — ajouter, retrancher ou remplacer des mots — un membre propose un amendement, lui aussi appuyé. On discute l'amendement, puis on le VOTE d'abord. S'il passe, la motion devient amendée ; sinon elle reste telle quelle.
- La discussion close, le président met la motion (amendée ou non) aux voix : pour, contre, abstentions — puis il annonce le résultat et le fait consigner au procès-verbal.

> ✦ Voter ne veut absolument pas dire approuver. Voter, c'est décider — le conseil peut adopter, amender ou REJETER. Un rejet est une décision pleine et légitime, jamais un échec. Celui qui ne présente que ce qu'il veut faire passer, et oriente vers le « oui », ne préside pas : il manipule.

4 Quand ça se tend · le dominateur, le débat qui s'enflamme

- Un membre monopolise ou coupe ? Nomme la règle, pas la personne : « Merci, j'aimerais entendre d'autres avis. » Lance un tour de table — chacun parle une fois avant qu'un autre reprenne.
- Le ton monte ? Ralentis et baisse la voix au lieu de la hausser (Proverbes 15.1). Ramène au but commun, pas aux positions : « on cherche ce qui est bon pour l'Église, pas qui a raison. »
- Si la colère gagne, fais une pause, une prière, puis reprends. On ne vote jamais sous la colère.

5 Quand c'est bloqué · pas de consensus

- Vérifie : vraie objection de fond, ou simple préférence ? (c'est tout l'enjeu de la délibération par consentement.)
- Reporte plutôt que de forcer : un sujet mûri revient plus clair ; ou renvoie-le en commission. En dernier recours, le vote au quorum tranche, et la minorité se rallie loyalement.

6 Quand ça touche aux émotions · deuil, conflit, décision douloureuse

> ✦ Nomme l'émotion avec douceur, ne la nie pas ; donne de l'espace et du temps. Sépare toujours le problème de la personne : on peut être ferme sur un dossier et tendre avec un frère. Veille à ce que personne ne sorte de la salle humilié — une décision gagnée au prix d'une blessure est une décision perdue.

> *"La sagesse d'en haut est premièrement pure, ensuite pacifique, modérée, conciliante, pleine de miséricorde."* — Jacques 3.17

§ Fondements · à vérifier à la source

> ✦ Ne me crois pas sur parole — va voir. Bible (Segond 1910) : Proverbes 15.1 ; Colossiens 4.6 ; Jacques 3.17-18 ; Matthieu 23.11 ; Actes 15.13-21 (Jacques conclut le concile) ; 1 Corinthiens 14.40. Manuel d'Église : la procédure de vote en conseil et en assemblée. Tes outils : Voter en conseil (procédure et garde-fous) · Délibérer par consentement · Gouverner le conseil.

Aide pastorale non officielle, sans valeur juridique. La présidence et la procédure de vote relèvent du Manuel d'Église et de ta fédération. En cas de divergence, le Manuel d'Église fait foi.

Sources : Manuel d'Église (Conférence Générale) ; outils de gouvernance EPMS. Rédaction originale ; références bibliques Louis Segond 1910.